

Annuaire suisse de politique de développement

| 2006 |

IUED

Faits et statistiques

IUED



IUED Genève

institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

| Vol. 25 N° 1 |

Table des matières

Introduction : Politique de développement – Au-delà des effets d’annonce XIII

1^{re} partie : Faits

1. Politique extérieure

1.1. La Suisse et l’ONU	3
1.1.1. Rapport du secrétaire général sur la réforme de l’ONU	
1.1.2. La Suisse et la réforme de l’ONU	
1.1.3. Sommet mondial 2005	
1.1.4. La politique d’accueil de la Suisse	
1.1.5. La contribution suisse aux opérations de maintien de la paix de l’ONU	
1.2. Relations de la Suisse avec l’Union européenne	9
1.3. Orientation et éléments de la politique extérieure de la Suisse	11
1.4. La politique de la Suisse concernant le Kosovo	11
1.5. Programme de recherche sur les relations entre la Suisse et l’Afrique du Sud	12

2. Coopération avec les pays en développement

2.1. Objectifs du Millénaire pour le développement, 2005 – Bilan intermédiaire	15
2.1.1. Les OMD – Engagement politique et outil d’évaluation technique	
2.1.2. Sommet du Millénaire +5, bilan intermédiaire de la mise en œuvre des OMD	
2.1.3. OMD – Position de la Suisse et rapports du Conseil fédéral	
2.2. Examen de la coopération suisse par le CAD, 2005	24
2.2.1. Mémoire de la Suisse au CAD, 2004	
2.2.2. Rapport de l’examen de la Suisse par le CAD	
2.3. Coopération au développement de la Suisse en 2005	28
2.3.1. Signature par la Suisse de la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide du CAD	
2.3.2. Sondage d’opinion sur la coopération au développement	
2.3.3. 2005 : Années de l’ONU du microcrédit et du sport et du développement	
2.4. Volume de l’APD des pays du CAD et de la Suisse	29
2.4.1. APD fournie par l’ensemble des membres du Comité d’aide au développement	
2.4.2. Aide publique et privée au développement fournie par la Suisse	
2.5. Coopération de la DDC en faveur des pays du Sud	33
2.5.1. Répartition géographique et par secteurs de l’aide bilatérale en 2004	
2.6. Mesures de politique économique et commerciale du seco	34
2.6.1. Répartition géographique et par instruments de l’aide bilatérale en 2004	
2.7. Coopération multilatérale	36
2.7.1. Stratégie multilatérale conjointe de la DDC et du seco	
2.7.2. Versements multilatéraux de la Suisse en 2004	

3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI	
3.1. Objets soumis au Parlement : nouvelle loi et nouveau crédit-cadre	39
3.1.1. Débat au Parlement	
3.2. Contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie	40
3.3. Versements d'aide bilatérale à l'Est de la DDC et du seco en 2004	42
3.3.1. Secteurs d'intervention de la DDC et du seco	
3.3.2. Pays prioritaires	
4. Aide humanitaire	
4.1. Examen de l'aide humanitaire par le Comité d'aide au développement (CAD)	48
4.2. Aide humanitaire de la Suisse en 2004	49
4.2.1. Domaines d'activité de l'aide humanitaire en 2004	
4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2004	
4.3. Principales actions d'aide humanitaire en 2004 et 2005	51
4.3.1. L'action humanitaire suite au tsunami (décembre 2004)	
4.3.2. Les autres crises humanitaires, des crises « oubliées » ?	
4.4. Conférence mondiale de Kobe sur la prévention des catastrophes naturelles (Japon, 18-22 janvier 2005)	57
4.5. Nouvel emblème pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	58
5. Politique économique extérieure	
5.1. Grandes orientations de la politique économique extérieure	61
5.1.1. Orientation stratégique de la politique économique extérieure	
5.2. Accords économiques bilatéraux	64
5.2.1. Accords de promotion des investissements et conventions de double imposition	
5.2.2. Accords de libre-échange	
5.3. Promotion des exportations	68
5.4. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	69
5.4.1. La GRE en chiffres	
5.4.2. Révision de la loi sur la GRE	
5.5. Contrôle des exportations d'armes et de biens à double usage (civil ou militaire)	72
5.5.1. Les exportations d'armes 2004 en chiffres	
5.5.2. Exportation de matériel militaire « surplus de l'armée suisse »	
5.5.3. Collaboration militaire avec Israël	
5.5.4. Biens à double usage (civil ou militaire)	
5.6. Mesures d'embargo	75
5.6.1. Pétrole contre nourriture	

6. Commerce mondial

6.1. Evolution des relations commerciales	79
6.1.1. Commerce mondial des marchandises par régions	
6.2. Le cas des textiles	82
6.2.1. Guerre commerciale annoncée	
6.2.2. Arrivée de la Chine	
6.3. Organisation mondiale du commerce (OMC)	84
6.3.1. L'année 2005: état des négociations	
6.3.2. Les dix ans de l'OMC	
6.4. Conférence ministérielle de Hongkong	91
6.4.1. Position suisse	
6.5. Activités des organisations non gouvernementales de développement	94
6.5.1. Semaine d'action mondiale sur le commerce	
6.5.2. Consultation auprès d'ONG du Sud sur le commerce international	
6.5.3. Colloque sur les services	

7. Relations financières internationales

7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	99
7.1.1. Vue d'ensemble	
7.1.2. Financement public du développement	
7.1.3. Flux financiers privés	
7.1.4. Transferts effectués par des migrants	
7.1.5. Mécanismes de financement innovateurs	
7.1.6. Pays émergents exportateurs de capitaux	
7.2. Endettement extérieur	108
7.2.1. Tendances	
7.2.2. L'initiative PPTE	
7.2.3. Initiative de désendettement à l'égard des institutions multilatérales	
7.2.4. Réaménagement de dettes publiques	
7.2.5. Autres mesures prises par la Suisse	
7.3. Institutions financières internationales	113
7.3.1. La Suisse et les institutions de Bretton Woods (IBW)	
7.3.2. La Suisse au sein des banques régionales de développement	

8. Place financière suisse

8.1. Place financière suisse et fuites de capitaux	123
8.1.1. Amélioration des lois suisses pour mieux lutter contre le blanchiment, la corruption et la criminalité internationale	
8.1.2. Revendication des ONG d'entraide: punir l'évasion fiscale	
8.1.3. Recommandations de l'OCDE dans le cadre de l'examen de la coopération suisse par le CAD	

8.2. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	126
8.2.1. Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée	
8.2.2. Accords bilatéraux pour renforcer la coopération policière entre Etats	
8.3. Lutte contre le blanchiment	127
8.3.1. Activités du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)	
8.3.2. Renonciation provisoire de la Suisse à renforcer la Loi sur le blanchiment	
8.3.3. 3 ^e examen par le GAFI de la politique de la Suisse de lutte antiblanchiment	
8.4. Entraide judiciaire internationale	130
8.5. Lutte contre la corruption	132
8.5.1. Examen par l'OCDE des pratiques suisses de lutte contre la corruption	
8.5.2. Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption	
<hr/>	
9. Développement humain et droits de l'homme	
<hr/>	
9.1. Sommet mondial sur la société de l'information, phase II, Tunis, 16-18 novembre 2005	137
9.1.1. Objectifs du Sommet de Tunis	
9.1.2. Phase préparatoire et documents adoptés	
9.1.3. Participation	
9.1.4. Les deux grandes questions à l'ordre du jour	
9.1.5. Les droits humains au SMSI	
9.1.6. Incertitudes concernant le suivi	
9.2. Assemblée mondiale de la santé et sujets d'actualité à l'OMS	144
9.3. Conférence internationale du travail – OIT	146
9.4. UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	147
9.4.1. Adoption de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	
9.5. Politique des droits de l'homme	151
9.5.1. Session de la Commission des droits de l'homme	
9.5.2. Création d'un Conseil des droits de l'homme	
9.5.3. Travail de la Cour pénale internationale	
<hr/>	
10. Environnement et développement	
<hr/>	
10.1. Développement durable	157
10.1.1. Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014	
10.1.2. 13 ^e Session de la Commission des Nations unies pour le développement durable (New York, 11-22 avril 2005)	
10.1.3. Activités en Suisse pour le développement durable	
10.2. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	161
10.2.1. 11 ^e Conférence des parties à la CCNUCC et 1 ^{re} Réunion des parties au Protocole de Kyoto (Montréal, 28 novembre-9 décembre 2005)	

10.2.2.	Loi sur le CO ₂ : décision du Conseil fédéral	
10.2.3.	Programme SuisseEnergie	
10.3.	Convention sur la diversité biologique	166
10.3.1.	2 ^e Réunion des parties au Protocole de Cartagena (Montréal, 30 mai-3 juin 2005)	
10.3.2.	Agriculture suisse et organismes génétiquement modifiés	
10.3.3.	Révision de la loi sur les brevets : message du Conseil fédéral	
10.4.	Forêts	170
10.4.1.	Accord international sur les bois tropicaux	
10.4.2.	Forum des Nations unies sur les forêts	
10.4.3.	Le label du bois octroyé par l'organisation Forest Stewardship Council (FSC)	

11. Politique de paix et politique de sécurité

11.1.	Politique de paix	175
11.1.1.	Rapport suisse sur la gestion civile des conflits et la promotion des droits de l'homme (2004)	
11.1.2.	Activités suisses dans les domaines de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme	
11.1.3.	Engagement à l'étranger de militaires de l'armée suisse en faveur de la paix	
11.1.4.	Commission de consolidation de la paix des Nations unies	
11.2.	Politique de sécurité	179
11.2.1.	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	
11.2.2.	Partenariat pour la paix et Conseil de partenariat euro-atlantique de l'OTAN	
11.3.	Lutte contre les armes légères et les armes de petit calibre	181
11.3.1.	Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) et nouvel instrument d'identification et de traçage des ALPC	
11.3.2.	Small Arms Survey	
11.3.3.	Entrée en vigueur du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu	
11.4.	Mines antipersonnel, autres mines terrestres et restes explosifs de guerre	184
11.4.1.	6 ^e Réunion des Etats parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel (Zagreb, 28 novembre-2 décembre 2005)	
11.4.2.	Première réunion des signataires de l'Acte d'engagement de l'Appel de Genève (Genève, 31 octobre-2 novembre 2004)	
11.4.3.	Message concernant le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre	
11.5.	Armes de destruction massive	187
11.5.1.	Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire	
11.5.2.	Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire (New York, 2-27 mai 2005)	

12. Politique d'asile et questions migratoires	
12.1. Politique extérieure en matière de migration	191
12.1.1. Les développements à l'échelle mondiale	
12.1.2. Les développements à l'échelle européenne	
12.2. Politique d'asile	195
12.2.1. Statistiques en matière d'asile	
12.2.2. Adoption de la révision de la Loi sur l'asile	
12.2.3. Le monitoring des requérants d'asile frappés de non-entrée en matière (NEM): la question de l'aide d'urgence	
12.2.4. Dix ans de mesures de contrainte: un bilan	
12.2.5. L'association à Schengen et Dublin	
12.3. L'admission dans la politique de migration	202
12.3.1. La Loi sur les étrangers	
12.3.2. L'élargissement de la libre circulation aux ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE	
12.3.3. Sans-papiers: un phénomène national	
12.4. Politique d'intégration	205
12.4.1. Ordonnance d'intégration	
12.4.2. Naturalisation: vers une nouvelle loi	
12.4.3. Droits politiques aux étrangers résidents	

2^e partie : Statistiques

A. Données statistiques disponibles sur Internet	
A.1. Flux commerciaux	211
A.1.1. Données de l'Administration fédérale des douanes (AFD)	
A.1.2. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.1.3. Données du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)	
A.2. Flux financiers	214
A.2.1. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.2.2. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.2.3. Composition de la dette extérieure des pays en développement et des flux financiers qui leur sont destinés	
A.3. Flux d'aide au développement	220
A.3.1. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3.2. Données de la Direction du développement et de la coopération (DDC)	
B. Vue d'ensemble des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement et les pays en transition	
	223

C. Caractéristiques des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement	
C.1. Faits saillants	235
C.1.1. Relations de la Suisse avec l'Afrique subsaharienne	
C.1.2. Relations de la Suisse avec les Pays les moins avancés (PMA)	
C.2. Commerce extérieur de la Suisse	
C.2.1. Vue d'ensemble	
C.2.2. Commerce de la Suisse avec les pays en développement et pays en transition	
C.3. Investissements directs à l'étranger et placements bancaires	
C.3.1. Investissements directs	
C.4. Aide publique au développement (APD) et aide publique aux pays en transition	
C.5. Aide des organisations non gouvernementales (ONG)	
Index	257
Abréviations	275
Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	283

1. Politique extérieure*

TROIS ANS après son adhésion à l'ONU, la Suisse a définitivement cessé d'être une observatrice pour devenir membre à part entière de l'organisation. Elle joue à présent un rôle actif et constructif dans les réformes engagées à l'ONU, en particulier pour ce qui est de la sécurité humaine et des droits de l'homme. La Suisse entend renforcer à moyen terme sa contribution aux opérations de l'ONU pour le maintien de la paix et le Conseil fédéral est parvenu dans une certaine mesure à consolider le statut de Genève en tant que deuxième quartier général de l'ONU.

Lors du Sommet mondial 2005, les Etats ne sont pas parvenus à s'entendre sur un élargissement du Conseil de sécurité tel que prévu dans le programme de réforme de l'ONU. L'adoption du principe qui attribue à la communauté internationale la responsabilité de protéger la population civile est par contre considérée comme un grand progrès.

En ce qui concerne la politique européenne de la Suisse, la conclusion des Accords bilatéraux II et l'approbation par le peuple de l'extension de la libre circulation des personnes constituent un nouveau pas vers le renforcement des relations entre la Suisse et l'Union européenne (UE). A l'avenir, le Conseil fédéral entend réorienter la politique extérieure, afin de la concentrer moins sur l'UE et de la rendre plus universelle. Il souhaite aussi approfondir les relations avec certains Etats importants ainsi qu'avec les régions prioritaires d'Europe du Sud-Est.

Par un revirement, parfois contesté, dans sa politique au sujet du Kosovo, la Suisse a par ailleurs clairement exprimé son désir de voir se régler rapidement la question du statut de cette province.

1.1. La Suisse et l'ONU

1.1.1. Rapport du secrétaire général sur la réforme de l'ONU

Le 21 mars 2005, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a lancé le programme de réforme le plus ambitieux que l'organisation ait connu en soixante ans d'existence¹. En présentant son rapport intitulé *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, il a appelé tous les chefs d'Etat et de gouvernement à approuver ses propositions comme un projet global. Selon Kofi Annan, tous les Etats se doivent désormais, cinq ans après le Sommet du Millénaire, de promouvoir ensemble et simultanément la sécurité, le développement et les droits de l'homme. «Il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y

* Par Christoph Stamm, politologue.

¹ Rapport du secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale à l'occasion du Sommet mondial en septembre 2005, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, doc. A/59/2005, New York, 21 mars 2005, <www.un.org/french/largerfreedom>.

avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés» (p. 6). Suivant cette citation, le rapport se subdivise en plusieurs parties.

La section du rapport portant le titre *Vivre à l'abri du besoin* explique les mesures à entreprendre pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

📖 **Annuaire 2006**, n° 1, chap. 2, section 2.1, Objectifs du Millénaire pour le développement.

Sous le titre *Vivre à l'abri de la peur*, le rapport énumère les instruments à mettre en place pour lutter contre le terrorisme, la non-prolifération et le démantèlement des armes de destruction massive, ainsi que pour consolider efficacement la paix.

📖 **Annuaire 2006**, n° 1, chap. 11, section 11.5, « Armes de destruction massive ».

La section *Vivre dans la dignité* traite de la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que du renforcement des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La quatrième et dernière section, *Renforcer l'Organisation des Nations unies*, présente les réformes institutionnelles et organisationnelles que l'ONU doit mener à bien si elle « veut être utile à ses Etats membres, et aux peuples du monde, face aux défis qui sont décrits dans les [trois sections précédentes du] rapport » (p. 46). Voici les propositions concrètes : accroître l'efficacité et l'efficacité de l'Assemblée générale, élargir le Conseil de sécurité, réformer le Conseil économique et social, remplacer la Commission des droits de l'homme par un Conseil des droits de l'homme, créer une commission de consolidation de la paix et redéfinir les tâches du Secrétariat général.

📖 **Annuaire 2006**, n° 1, chap. 9, section 9.5.2, « Création d'un Conseil des droits de l'homme ».

1.1.2. La Suisse et la réforme de l'ONU

En juin 2005, le Conseil fédéral a publié son troisième rapport sur les relations de la Suisse avec l'ONU². Sur demande du Parlement, ce rapport se concentre sur trois thèmes : l'avancement des réformes à l'ONU, les préparatifs de la conférence internationale prévue en septembre 2005 pour évaluer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (voir, dans le chapitre 2 de cet Annuaire, la section 2.2) ainsi que la situation des organisations internationales en Suisse et la politique d'accueil.

Le rapport confirme les principes suivants de la politique que la Suisse applique au sein de l'ONU :

- ❑ la Suisse s'engage pour que soient confirmés le système de sécurité collective fondé sur la Charte des Nations unies et la compétence qui incombe au Conseil de sécurité de déterminer les mesures nécessaires afin de garantir la paix dans le monde et la sécurité internationale ;
- ❑ la Suisse souhaite que soit mis en place un système plus efficace pour protéger les droits de l'homme et que l'on renforce le rôle des Nations unies pour assurer le respect du droit international, de la démocratie, des principes de l'Etat de droit et de la sécurité humaine ;

² Conseil fédéral, *Rapport 2005 sur les relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse* du 18 mai 2005 (FF 2005 3697).

- la Suisse s'acquitte des tâches qui lui incombent en matière de coopération au développement ;
- la Suisse contribue à faire de la lutte contre les changements climatiques une des priorités clés de la protection de l'environnement, sans que les autres grands enjeux écologiques ne passent au second plan³.

Le Conseil fédéral a salué le rapport du secrétaire général sur la réforme de l'ONU⁴. Après en avoir pris connaissance, la Suisse a défini sa position dans les quatre domaines cités ci-dessus, puis choisi de jouer un rôle de moteur dans le processus de réforme de l'ONU.

Pour mettre l'humanité à l'abri du besoin, des mesures s'imposent, selon le secrétaire général, non seulement dans les domaines économique, commercial et social, mais aussi pour assurer la viabilité écologique, prévenir les catastrophes naturelles, lutter contre les épidémies et répondre aux besoins humanitaires urgents. La Suisse défend cette approche globale⁵. Voici les quatre priorités qui lui tiennent particulièrement à cœur : la communauté internationale ne doit pas convenir de nouveaux objectifs de développement, mais s'attacher à réaliser ceux qu'elle s'est fixés à l'occasion du Sommet du Millénaire, lors de la Conférence de Monterrey et au Sommet mondial de Johannesburg. La Suisse souligne ensuite qu'il importe de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes pour instaurer un développement équilibré. Enfin, elle souhaite s'engager pour la protection de l'environnement et du climat et contribuer à mettre sur pied un système d'alerte mondial couvrant toutes les sortes de risques naturels⁶.

En ce qui concerne la politique de sécurité et de paix, la Suisse est d'accord avec la plupart des propositions du secrétaire général et plaide pour l'adoption d'une notion très large de la sécurité, comprenant également le concept de sécurité humaine⁷.

La Suisse aimerait par ailleurs renforcer le système multilatéral de contrôle des armes et de démantèlement des armes nucléaires, biologiques et chimiques. A son avis, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBTO) devraient porter tout événement préoccupant à la connaissance du Conseil de sécurité.

³ Les commissions de politique extérieure des deux Chambres fédérales ont pris connaissance du rapport et ont notamment salué l'engagement de la Suisse en faveur des réformes visant à renforcer l'ONU. Toutes deux se sont prononcées pour que la Suisse joue un rôle actif au sein de l'organisation. Commission de politique extérieure du Conseil des Etats, *La CPE-E soutient le rôle actif de la Suisse au sein des Nations unies*, communiqué de presse, 24 août 2005. Commission de politique extérieure du Conseil national, *La CPE-N soutient les initiatives de la Suisse au niveau international*, communiqué de presse, 31 août 2005.

⁴ Conseil fédéral, *La Suisse salue la volonté de réforme du secrétaire général de l'ONU*, communiqué de presse, 22 mars 2005.

⁵ *Déclaration de M. Peter Maurer, ambassadeur, représentant permanent de la Suisse auprès des Nations unies*, à la 59^e session de l'Assemblée générale, points 45 et 55 de l'ordre du jour, *Groupe de questions I – Vivre à l'abri du besoin*, New York, 25 avril 2005.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Déclaration de S.E. M. Peter Maurer, représentant permanent de la Suisse auprès des Nations unies*, à la 59^e session de l'Assemblée générale, points 45 et 55 de l'ordre du jour, « Cluster » II : *Vivre à l'abri de la peur*, New York, 21 avril 2005.

La Suisse appuie les projets de Kofi Annan en matière de lutte contre le terrorisme, notamment en approuvant la Convention sur la répression du terrorisme nucléaire et la Convention générale de l'ONU sur le terrorisme. Un rapporteur spécial doit toutefois veiller à ce que les mesures antiterroristes ne violent pas les droits de l'homme.

Du point de vue suisse, le droit de recourir à la force est suffisamment ancré dans la Charte des Nations unies : outre les cas de légitime défense, seul le Conseil de sécurité est compétent pour autoriser l'emploi de la force. Le conseil devrait toutefois inscrire dans une résolution les critères qui définissent les situations où l'emploi de la force peut s'avérer légitime.

La Suisse soutient la création d'une commission de consolidation de la paix et défend l'idée de subordonner cette commission à la fois au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social (ECOSOC). Cette commission devrait combler le fossé qui sépare souvent les activités de maintien de la paix et la coopération au développement, et œuvrer dans des domaines transversaux tels que la démobilisation, le désarmement, la réinsertion, la réhabilitation, la réforme de la sécurité, l'instauration de l'Etat de droit et la gestion des ressources naturelles. La Suisse doute cependant de la nécessité de créer un fonds de consolidation de la paix.

Par ailleurs, la Suisse pense qu'il importe de renforcer les bons offices du secrétaire général dans la prévention des conflits, d'instituer un corps d'experts de 100 policiers des Nations unies, d'adopter des moyens de sanction ciblés et efficaces et de mettre en place un système pour assurer le suivi et l'identification des armes légères⁸.

La réforme des trois piliers du système des droits de l'homme revêt une importance particulière aux yeux de la Suisse. Elle se déclare ainsi favorable au renforcement des sept comités chargés de veiller à l'application des conventions sur les droits de l'homme, à une augmentation des ressources du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et à la création d'un Conseil permanent des droits de l'homme.

La Suisse soutient en outre la notion de *responsabilité collective* – incombant à tous les Etats – *de protéger la population civile*, cette responsabilité prévoyant une intervention dans les cas où les autorités de l'Etat intéressé n'ont pas la volonté ou la capacité de protéger les citoyens du pays contre le génocide et les crimes contre l'humanité⁹.

Pour ce qui est de renforcer l'Organisation des Nations unies, l'accent est mis sur l'élargissement du Conseil de sécurité. Aucune des deux propositions présentées par le secrétaire général n'étant parvenue à obtenir un consensus, la Suisse souhaiterait également envisager d'autres options¹⁰. A son avis, l'élargis-

⁸ *Ibid.*

⁹ *Déclaration de S.E. M. Peter Maurer, représentant permanent de la Suisse auprès des Nations unies, à la 59^e session de l'Assemblée générale, points 45 et 55 de l'ordre du jour, « Cluster » III : Vivre dans la dignité, New York, 19 avril 2005.*

¹⁰ Les deux modèles d'élargissement prévoient de faire passer le nombre des membres du Conseil de sécurité de 15 à 24. Le modèle A prévoit d'ajouter au conseil six membres permanents supplémentaires sans droit de veto et trois nouveaux membres non permanents (désignés pour deux ans et ne pouvant être élus pour deux mandats consécutifs). Dans le modèle B (sans nouveaux membres permanents), le conseil compte huit nouveaux membres permanents sans droit de veto (élus pour quatre ans et rééligibles immédiatement) et un nouveau membre (désigné pour deux ans et ne pouvant être élu pour deux mandats consécutifs).

sement doit offrir une meilleure représentation aux pays en développement, tenir compte de la contribution que les Etats membres apportent aux activités de l'ONU et ne pas privilégier unilatéralement les grands pays. La Suisse s'oppose par ailleurs à ce que d'autres Etats obtiennent un droit de veto, car cela équivaldrait à diminuer encore la capacité d'agir du Conseil de sécurité. Elle juge également nécessaire d'améliorer les méthodes de travail du conseil¹¹.

Le Conseil fédéral soutient aussi une revitalisation de l'Assemblée générale, formule des propositions pour réformer l'ECOSOC et demande une plus grande participation des parlements nationaux aux travaux de l'ONU.

Dans une lettre adressée en février 2005 à Kofi Annan, 108 parlementaires suisses appellent de leurs vœux la création d'une assemblée parlementaire auprès de l'ONU¹².

1.1.3. Sommet mondial 2005

Le 13 septembre, l'Assemblée générale a ouvert sa 60^e session ordinaire au siège des Nations unies à New York¹³. Aussitôt après l'ouverture de cette session, quelque 150 chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis, du 14 au 16 septembre, en une séance plénière de haut niveau, le Sommet mondial 2005¹⁴. Les participants à ce sommet ont pris des décisions sur une série des principales propositions contenues dans le rapport du secrétaire général (voir plus haut section 1.1.1) et mesuré les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire.

📖 **Annuaire 2006**, n° 1, chap. 2, section 2.1, Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le document final, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont mis d'accord sur ce que les observateurs ont appelé un «plus petit dénominateur commun», qui doit néanmoins contribuer à résoudre les problèmes mondiaux¹⁵:

- ❑ ils ont renouvelé leur engagement à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement;
- ❑ ils ont décidé de créer une commission de consolidation de la paix «pour faciliter la transition entre la guerre et la paix»;
- ❑ ils ont adopté la notion de «responsabilité de protéger» (*responsability to protect*)¹⁶;

¹¹ Déclaration de M. Peter Maurer, ambassadeur, représentant permanent de la Suisse auprès des Nations unies, à la 59^e session de l'Assemblée générale, points 45 et 55 de l'ordre du jour, *Groupe de questions IV – Renforcer l'Organisation des Nations unies*, New York, 27 avril 2005.

¹² Conseil fédéral, *Rapport 2005 sur les relations avec l'ONU...*, *op. cit.*

¹³ 60^e session de l'Assemblée générale: <www.un.org/french/ga/60>.

¹⁴ Sommet mondial 2005: <www.un.org/ga/59/hl60_plenarymeeting.html> et <www.un.org/french/summit2005>.

¹⁵ Assemblée générale des Nations unies, *Document final du Sommet mondial de 2005. Résolution adoptée par l'Assemblée générale*, doc. A/RES/60/1, New York, 24 octobre 2005, <www.un.org/Depts/dhl/resguide/r60fr.htm>. «Ein Schlussdokument ohne Biss», *Tages-Anzeiger*, 15. September 2005.

¹⁶ «C'est à chaque Etat qu'il incombe de protéger ses populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Cette responsabilité consiste notamment dans la prévention de ces crimes, y compris l'incitation à les commettre, par les moyens nécessaires et appropriés. Nous l'acceptons et agirons de manière à nous y conformer. [...] Dans ce contexte, nous sommes prêts à mener en temps voulu une action collective résolue, par l'entremise du Conseil de sécurité, [...] lorsque [les] moyens pacifiques se révèlent inadéquats et que les autorités nationales

- ils ont convenu d'instituer un Conseil des droits de l'homme dans le courant de 2006.

Les Etats ne sont cependant pas parvenus à s'entendre sur les moyens à mettre en œuvre pour entraver la prolifération des armes de destruction massive ni sur de nouveaux engagements destinés à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. En ce qui concerne le projet d'élargissement du Conseil de sécurité, la communauté internationale n'a pas pu s'entendre sur l'une des propositions présentées. Il est probable que ce projet sera classé sans suite, faute de compromis.

Selon l'ambassadeur Peter Maurer, le sommet présente un bilan positif, bien que des accords eussent pu être trouvés sur certains points qui exigeront beaucoup de travail par la suite¹⁷. Le président de la Confédération, Samuel Schmid, s'est montré satisfait des progrès accomplis en vue de la création d'un Conseil des droits de l'homme et a appelé, dans son discours, les membres de l'ONU à poursuivre sur la voie des réformes, qui sont, à ses yeux, indispensables pour accroître l'efficacité, la transparence et la solidarité¹⁸.

Le Sommet mondial a été marqué par le scandale autour du programme de l'ONU «Pétrole contre nourriture». Le premier rapport d'enquête sur cette affaire, publié une semaine avant le sommet, parle de corruption et de gaspillage. Il attribue au secrétaire général, Kofi Annan, à sa représentante et au Conseil de sécurité la responsabilité de la mauvaise gestion de ce programme humanitaire¹⁹.

📖 **Annuaire 2006**, n° 1, chap. 5, section 5.6.1, «Pétrole contre nourriture».

1.1.4. La politique d'accueil de la Suisse

La Suisse²⁰ veille à ce que les réformes de l'ONU n'engendrent pas de répercussions néfastes pour le rôle international de Genève, mais les propositions présentées par le secrétaire général plaident souvent pour un renforcement des organisations ayant déjà leur siège à Genève. Dans le domaine de la santé, la Suisse a conclu, en décembre 2004 déjà, un accord de siège avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Les conférences des Etats parties à la Convention de Rotterdam et à la Convention de Stockholm ont en outre décidé d'établir le secrétariat de la première de ces conventions à Genève et à Rome et celui de la seconde à Genève. Pour la première fois depuis longtemps, la Suisse est ainsi parvenue à attirer de nouvelles organisations internationales à Genève. Deux grands bâtiments seront donc construits dans la ville du bout du lac, qui seront, comme de coutume, financés par un prêt sans intérêt que la Confédération octroiera à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

n'assurent manifestement pas la protection de leurs populations [...] » (Assemblée générale des Nations unies, *op. cit.*, art. 138 et 139).

¹⁷ Swissinfo, *UNO-Gipfel: Positives Schweizer Fazit*, 16. September 2005.

¹⁸ *Discours de M. Samuel Schmid, président de la Confédération suisse*, à la 60^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies, New York, 15 septembre 2005.

¹⁹ Swissinfo, *Harte Kritik an der UNO*, 7. September 2005. «UNO: Auf allen Ebenen überfordert», *Tages-Anzeiger*, 7. September 2005.

²⁰ Conseil fédéral, *Rapport 2005 sur les relations avec l'ONU...*, *op. cit.*

Soulignons que l'existence d'un dispositif de sécurité approprié est devenue un facteur déterminant ces dernières années. Depuis 2002, l'Assemblée générale a alloué quelque 30 millions de francs à la sécurité des bâtiments de l'ONU à Genève. Pour améliorer leur sécurité extérieure, la FIPOI doit avant tout entreprendre des travaux aux sièges respectifs du Haut-Commissariat pour les réfugiés, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pendant les années à venir, la Suisse devra ainsi consentir des dépenses extraordinaires pour respecter ses engagements internationaux en matière de sécurité des organisations multilatérales ayant leur siège sur territoire suisse.

1.1.5. La contribution suisse aux opérations de maintien de la paix de l'ONU

Selon le Conseil fédéral²¹, l'ONU est aujourd'hui confrontée à trois défis dans le domaine du maintien de la paix. Premièrement, la demande de nouvelles opérations va croissant. Cette demande place l'ONU face à des problèmes logistiques et de planification, alors que l'appui aux opérations de maintien de la paix par les troupes des pays industrialisés demeure insuffisant. Deuxièmement, l'ONU doit définir des modalités appropriées pour sa collaboration avec les organisations partenaires régionales et tenir compte de l'insécurité qui caractérise les opérations de maintien de la paix. Une proposition prévoit la création d'un nouveau département de la sécurité au sein du Secrétariat des Nations unies, tandis qu'une autre suggère de doter les opérations de maintien de la paix de réserves stratégiques à même d'empêcher des groupes armés de mettre le processus de paix en danger.

La contribution suisse aux opérations de maintien de la paix est essentiellement financière et a atteint 54 millions de francs en 2004²². Répondant à une demande du secrétaire général de l'ONU, la Suisse a fait don à la Sierra Leone de 260 véhicules de l'armée. Cette livraison avait pour objectif de renforcer la paix et la sécurité, en collaboration avec la mission de l'ONU dans le pays. Pour ce qui est du personnel, une quarantaine d'observateurs militaires et de policiers civils suisses ont pris part en 2004 à des missions de paix des Nations unies. La Suisse a par ailleurs mis quelque 240 soldats à disposition pour des opérations autorisées par l'ONU, mais dirigées par l'OTAN ou l'UE.

1.2. Relations de la Suisse avec l'Union européenne

En 2005, le peuple suisse s'est prononcé sur deux projets relevant de la politique européenne.

Dans le domaine des Accords bilatéraux II, une votation a eu lieu le 5 juillet sur l'adhésion de la Suisse aux accords Schengen/Dublin²³. L'accord de Dublin évite qu'un même requérant ne dépose plusieurs demandes d'asile successives au sein de l'UE, tandis que l'accord de Schengen régit le passage des frontières

²¹ *Ibid.*

²² Le montant de la contribution obligatoire au budget dépend du nombre d'opérations de maintien de la paix et du nombre de personnes qui y participent. Le Conseil fédéral a dû demander un crédit complémentaire de 5,4 millions de francs au Parlement.

²³ Accords bilatéraux II: <www.europa.admin.ch/nbv/f/>.

par les personnes, les visas de courte durée, la collaboration policière, l'entraide judiciaire, l'extradition et la lutte contre le trafic d'armes et de drogue. La participation de la Suisse à l'espace Schengen/Dublin a été approuvée par 54,6 % des votants et les accords d'association avec l'Union européenne entreront sans doute en vigueur début 2008²⁴.

Dans le cadre des Accords bilatéraux I, le peuple suisse s'est prononcé, le 25 septembre 2005, sur l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE²⁵. L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes et la révision des mesures d'accompagnement ont été approuvées par 56 % des votants et devraient entrer en vigueur fin 2006.

📖 **Annuaire 2005**, n° 1, Accords bilatéraux II, pp. 115-117 et 189-190. **Annuaire 2006**, n° 1, chap. 12: votation sur l'adhésion de la Suisse à Schengen et Dublin (section 12.2.5) et votation sur l'extension de la libre circulation aux dix nouveaux Etats membres de l'UE (section 12.3.2).

En octobre 2005, le Conseil fédéral a consacré une séance spéciale à l'orientation future de la politique européenne de la Suisse²⁶. Le gouvernement a confirmé les principes suivants de sa politique: la demande d'adhésion de 1992, suspendue, n'est pas retirée, cette décision rejetant les motions du groupe UDC et du conseiller national Gerold Bührer, qui demandaient le retrait de la demande. L'adhésion est considérée comme une option à terme et non plus comme un «objectif stratégique»²⁷. Dans l'intervalle, la Suisse poursuivra sur la voie bilatérale, qui apporte un gage de succès à sa politique européenne. Les domaines susceptibles de faire l'objet de futures négociations bilatérales comprennent l'électricité, la participation au système de navigation par satellite (Galileo), le secteur de la santé publique ou encore la reconnaissance des appellations d'origine contrôlée. Le Conseil fédéral a par ailleurs réaffirmé sa volonté de soutenir les nouveaux Etats membres de l'UE en versant une contribution pour réduire les disparités économiques et sociales.

📖 **Annuaire 2006**, n° 1, chap. 3, section 3.2, «Contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie».

Comme prévu, le Conseil fédéral analysera avant la fin de la législature les diverses options de la politique européenne. Les avantages et les inconvénients de ces options – qui vont du bilatéralisme à une adhésion intégrale en passant par une adhésion *light* – seront présentés dans un rapport au Parlement. La ministre des Affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey, a précisé que l'idée d'un moratoire de dix ans sur l'adhésion à l'UE, avancée par le conseiller fédéral Christoph Blocher, n'était pas une option envisageable²⁸.

²⁴ Les autres documents des Accords bilatéraux II sont soit déjà en vigueur (produits agricoles transformés, fiscalité de l'épargne, pensions) ou entreront en vigueur en 2006 (statistiques, environnement, médias, fraude).

²⁵ Accords bilatéraux I: <www.europa.admin.ch/ba/f>.

²⁶ Bureau de l'intégration DFAE/DFE, *Séance spéciale du Conseil fédéral sur la politique européenne*, communiqué de presse, 26 octobre 2005.

²⁷ Jusqu'alors, l'adhésion à l'UE faisait office d'«objectif stratégique».

²⁸ «Kein Rückzug des Beitrittsgesuchs», *Neue Zürcher Zeitung*, 27. Oktober 2005.

1.3. Orientation et éléments de la politique extérieure de la Suisse

Après que l'UE a occupé l'avant-scène de la politique extérieure de la Suisse pendant plusieurs années, la Confédération entend à présent renforcer ses liens avec les membres prépondérants de la communauté internationale²⁹. L'objectif est de généraliser ces relations et de les utiliser systématiquement pour servir les intérêts suisses. Dans ce sens, le Conseil fédéral s'est attaché, en mai 2005, à renforcer les relations avec les Etats-Unis. L'accent a été mis sur l'intensification des échanges dans les domaines douanier, de la science et des technologies, ainsi que sur la négociation d'un accord de libre-échange. Selon le Conseil fédéral, la multiplicité des acteurs en matière de politique étrangère présents en Suisse confère à la coordination et à la cohérence des activités une importance essentielle pour assurer une défense optimale des intérêts suisses. La responsabilité de cette coordination et de cette cohérence incombe en premier lieu au Conseil fédéral, plus particulièrement au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Celui-ci élaborera une stratégie globale des relations extérieures en commençant par les Etats-Unis, puis il en fera autant pour une série d'autres Etats³⁰.

En juin 2005, la Commission de politique extérieure du Conseil national a émis des critiques sur le manque d'implication du Parlement dans la conception de la politique étrangère³¹. A son avis, le Conseil fédéral a en particulier négligé le droit de consultation du Parlement, inscrit dans la Constitution et dans la loi sur le Parlement, lorsqu'il a fixé les priorités de la politique étrangère suisse³². Sur le fond, les critiques de la commission ont notamment porté « sur le rapport à plusieurs égards peu clair entre, d'une part, la priorité qui continue d'être accordée aux relations avec l'UE, et, d'autre part, l'instauration d'un nouveau partenariat privilégié avec les Etats-Unis ».

1.4. La politique de la Suisse concernant le Kosovo

Dans sa déclaration du 27 mai 2005 devant le Conseil de sécurité de l'ONU, l'ambassadeur Peter Maurer a affirmé qu'« un retour du Kosovo sous souveraineté serbe n'est ni souhaitable ni réaliste »³³. La Suisse s'est ainsi indirectement prononcée en faveur de l'« indépendance formelle » de la province, imprimant un changement de cap décisif à sa politique concernant ce pays. Jusqu'alors, la Suisse s'était ralliée au consensus international – résumé par le slogan *Les standards d'abord, le statut ensuite* – selon lequel le Kosovo doit d'abord instaurer des règles démocratiques et un Etat de droit, avant que la communauté des Etats ne se penche sur la question de son statut. Le Conseil fédéral pense désormais

²⁹ DFAE, *Politique étrangère suisse: tour d'horizon 2005*, annexe *Relations Suisse – Etats-Unis*, documentation de presse, Berne, 2005. « Erweiterung der aussenpolitischen Pupillen », *Neue Zürcher Zeitung*, 20. Mai 2005.

³⁰ Le Conseil fédéral classe les pays des Balkans, la Turquie, la Russie, l'Inde, la Chine, le Japon, le Brésil et l'Afrique du Sud parmi les pays importants.

³¹ Commission de politique extérieure du Conseil national, *Le Parlement est insuffisamment associé à la définition de la politique extérieure*, communiqué de presse, 29 juin 2005.

³² Constitution fédérale, art. 166, al. 1, Relations avec l'étranger et traités internationaux : « L'Assemblée fédérale participe à la définition de la politique extérieure et surveille les relations avec l'étranger. »

³³ *Déclaration de S.E. M. Peter Maurer, représentant permanent de la Suisse auprès des Nations unies, à la Réunion du Conseil de sécurité sur le thème « MINUK »*, New York, 27 mai 2005.

que les négociations sur une indépendance formelle du Kosovo devraient débiter dès que possible. Selon la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, la question du statut doit être examinée avec toutes les parties concernées, à savoir la Serbie-et-Monténégro, l'ONU, l'UE et le groupe de contact³⁴. L'accession à l'indépendance constitue en effet un processus dans lequel il est exclu d'imposer une solution à l'une des parties. La Suisse est prête à jouer un rôle actif dans ces négociations.

La déclaration suisse a de toute évidence suscité des réactions très variées. Tandis que les responsables kosovars se sont réjouis du revirement, le gouvernement serbe a affirmé que cette déclaration violait la Résolution 1244 du Conseil de sécurité, car la Suisse anticipe ainsi le statut du Kosovo avant même que la communauté internationale n'ait commencé des négociations sur ce sujet³⁵.

Le Conseil fédéral n'a pas précisé quelle forme d'Etat il entend par « indépendance formelle ». Selon le Département fédéral des affaires étrangères, une indépendance formelle n'implique pas nécessairement une « souveraineté complète »³⁶.

Une interpellation parlementaire a critiqué le revirement du Conseil fédéral, craignant notamment qu'il compromette les activités de la Suisse dans les domaines de la promotion de la paix et des bons offices³⁷.

1.5. Programme de recherche sur les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud

Le rapport de synthèse du Programme national de recherche (PNR 42+) sur les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid a été publié en octobre 2005, avec dix-huit mois de retard³⁸.

📖 **Annuaire 2005**, n° 1, relations Suisse-Afrique du Sud, pp. 12-14.

La publication du rapport a été retardée par l'interdiction d'accéder aux archives, décidée en avril 2003 par le Conseil fédéral. Le gouvernement a expliqué que cette interdiction avait pour objectif de protéger des entreprises suisses contre des plaintes collectives.

Dans le résumé de sa contribution au rapport, Peter Hug constate que « le Conseil fédéral avait toutes les raisons de stopper l'examen des documents sur l'Afrique du Sud [...]. Il y a en effet, en Suisse, de nombreuses personnes qui ont soutenu le régime d'apartheid sud-africain par conviction politique et qui ont gagné beaucoup d'argent en commerçant [...] avec ce dernier »³⁹. Le rapport conclut que les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud se sont intensifiées sur les plans politique, militaire et industriel à l'époque justement (années 1980)

³⁴ « Calmy-Rey dämpft Hoffnungen », *Neue Zürcher Zeitung*, 2. August 2005.

³⁵ « Serbischer Protest gegen Bundesrätin Calmy-Rey », *Neue Zürcher Zeitung*, 3. August 2005.

³⁶ « Kosovo-Unabhängigkeit relativiert », *Tages-Anzeiger*, 19. Juni 2005.

³⁷ « 05.3263. Interpellation. L'idée d'un Kosovo indépendant n'est-elle pas prématurée? », déposée par Josef Lang au Conseil national le 8 juin 2005, <www.parlament.ch>.

³⁸ Fonds national suisse, *Le Programme national de recherche « Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud » publie son rapport de synthèse*, communiqué de presse, Berne, 27 octobre 2005.

³⁹ Peter Hug, *PNR 42+ – Suisse-Afrique du Sud – Synthèse de l'étude de Peter Hug « Avec le gouvernement d'apartheid contre le communisme »*, Berne, 27 octobre 2005.

où le régime sud-africain multipliait les graves violations des droits de l'homme et recourait ouvertement à la violence pour appliquer sa politique ségrégationniste. L'étude révèle par ailleurs que l'industrie suisse a contourné les règles définies par la Confédération sur les exportations d'armes et que l'administration a toléré, voire activement soutenu, des opérations commerciales illégales ou à la limite de la légalité. La collaboration entre les services de renseignement des deux pays a en outre débuté cinq ans plus tôt que ce que l'on supposait et l'industrie suisse a compté parmi les appuis du programme atomique secret sud-africain.

Selon Georg Kreis, président du comité de direction du PNR 42+, il sera impossible de faire toute la lumière sur ces relations sans pouvoir consulter les archives industrielles et privées en Suisse et en Afrique du Sud, et sans interroger les principaux acteurs de l'époque. N'ayant pu lever qu'un coin du voile, l'étude a en fait accru le besoin de savoir⁴⁰.

SOURCES

- Annan Kofi, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, rapport du secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale à l'occasion du Sommet mondial en septembre 2005, doc. A/59/2005, New York, 21 mars 2005, <www.un.org/french/largerfreedom>.
- Déclaration de M^{me} Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale, ministre des Affaires étrangères, lors du débat général de la 60^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, New York, 20 septembre 2005.
- Déclaration de M. Peter Maurer, ambassadeur, représentant permanent de la Suisse auprès des Nations unies, à la 59^e session de l'Assemblée générale, points 45 et 55 de l'ordre du jour, *Groupe de questions I – Vivre à l'abri du besoin*, New York, 25 avril 2005.
- Déclaration de M. Peter Maurer, ambassadeur, représentant permanent de la Suisse auprès des Nations unies, à la 59^e session de l'Assemblée générale, points 45 et 55 de l'ordre du jour, *Groupe de questions IV – Renforcer l'Organisation des Nations unies*, New York, 27 avril 2005.
- Déclaration de S.E. M. Peter Maurer, représentant permanent de la Suisse auprès des Nations unies, à la 59^e session de l'Assemblée générale, points 45 et 55 de l'ordre du jour, « Cluster » II: *Vivre à l'abri de la peur*, New York, 21 avril 2005.
- Déclaration de S.E. M. Peter Maurer, représentant permanent de la Suisse auprès des Nations unies, à la 59^e session de l'Assemblée générale, points 45 et 55 de l'ordre du jour, « Cluster » III: *Vivre dans la dignité*, New York, 19 avril 2005.
- Discours de M. Samuel Schmid, président de la Confédération suisse, à la 60^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies, New York, 15 septembre 2005.
- Chancellerie fédérale, *Publication du rapport de synthèse du PNR 42+ Suisse-Afrique du Sud*, communiqué de presse, 27 octobre 2005.
- Conseil fédéral, *Rapport 2005 sur les relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse* du 18 mai 2005 (FF 2005 3697).
- DFAE, « La communauté mondiale à la croisée des chemins » (article consacré à la réforme de l'ONU), *La Suisse et le monde*, n° 3, 2005.
- DFAE, *Politique étrangère suisse : tour d'horizon 2005*, documentation de presse, Berne, 2005.
- Fonds national suisse, *La liberté du commerce et de l'industrie plutôt que les droits de l'homme*, documentation pour les médias, Berne, 27 octobre 2005.

⁴⁰ Pour une critique des restrictions politiques imposées au programme de recherche, voir: Groupe de recherche Suisse-Afrique du Sud, *Regard critique sur la clôture du Programme national de recherche PNR 42+ et sur le rapport final du professeur Georg Kreis*, communiqué de presse, 27 octobre 2005.

Der Bund, «Enge Bande zum Apartheidstaat», 28. Oktober 2005.

Neue Zürcher Zeitung, «Die Schweiz im autonomen Vor-Vollzug», 12. Juni 2005; «Neuer Gesprächsfaden mit Amerika geknüpft», 29. Juni 2005; «Trennen oder teilen in Kosovo?», 25. Oktober 2005; «Schweiz als Stütze der Apartheid», 27. Oktober 2005.

SITES INTERNET

Centre régional d'information des Nations unies pour l'Europe occidentale (UNRIC), Bruxelles, Belgique:

<www.runic-europe.org/french/mainpagefre.html>.

ONU, page «Réforme des Nations unies»: <www.un.org/french/reform>.

ONU, page «60^e anniversaire des Nations unies»: <www.un.org/french/un60>.

ONU, page «60^e session de l'Assemblée générale»: <www.un.org/french/ga/60>.

ONU, page «Sommet mondial 2005 : réunion plénière de haut niveau»:

<www.un.org/french/summit2005>.

Bureau de l'intégration DFAE/DFE: <www.europa.admin.ch>.

Département fédéral des affaires étrangères: <www.dfae.admin.ch>.

Département fédéral des affaires étrangères, page «La Suisse et l'ONU»: <www.uno.admin.ch>.

Programme national de recherche «Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud»: <www.snf.ch/fr/com/prr/prr_arh_05oct27.asp>.

Réseau de politique des affaires étrangères et de sécurité de la Suisse (SSN): <www.ssn.ethz.ch>.

Abréviations

ACAT	Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (en anglais <i>TRIPs</i>)
AELE	Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse)
AFD	Administration fédérale des douanes
AFF	Administration fédérale des finances
AGCS	Accord général sur le commerce des services (en anglais <i>GATS</i>)
AID	Agence internationale de développement (BM)
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIF	Agence internationale de la francophonie
ALPC	Armes légères et de petits calibres
AMF	Arrangement multifibre (OMC)
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements (BM)
AP	Aide publique aux pays et territoires en transition (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i>)
APD	Aide publique aux pays et territoires en développement (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i>)
AP(D)	Ensemble de l'APD et de l'AP
APT	Association pour la prévention de la torture
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASRE	Assurance suisse contre les risques à l'exportation (remplace la GRE dès juillet 2006)
ATV	Accord sur les textiles et les vêtements (OMC)
BAfD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIE	Bureau indépendant d'évaluation (FMI)
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale (en anglais <i>WB</i>)
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des règlements internationaux
BUCO	Bureaux de coordination (DDC)

CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCI	Centre du commerce international (OMC)
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission des Nations unies pour le développement durable
CDF	Contrôle fédéral des finances
CEI	Communauté des Etats indépendants
CFB	Commission fédérale des banques
CFR	Commission fédérale pour les questions des réfugiés
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIDD	Comité interdépartemental pour le développement durable (ex-Ci-Rio)
Ci-Rio	Comité interdépartemental de Rio (devenu CIDD en octobre 2004)
CMMI	Commission mondiale sur les migrations internationales
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (en anglais <i>UNCTAD</i>)
COMCOM	Commission fédérale de la communication
COP	Conférence des parties
COP/MOP	Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties au protocole
CPA	Contrôle parlementaire de l'administration (Centre de compétences de l'Assemblée fédérale en matière d'évaluation)
CPE-E	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CPI	Cour pénale internationale
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire
CTBTO	Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires/ <i>Preparatory Commission for the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organization</i>
CTI	Agence pour la promotion de l'innovation (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, OFFT)
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Département fédéral de l'économie
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur

DFJP	Département fédéral de justice et police
DTS	Droits de tirage spéciaux
ECOSOC	Conseil économique et social (ONU)
FAfD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAfD	Fonds asiatique de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FF	<i>Feuille fédérale</i> , < www.admin.ch/ch/f/ff/index.html >
FFI	Facilité de financement internationale
FGI	Forum sur la gouvernance d'Internet
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIDH	Fédération internationale des ligues des droits de l'homme
FMI	Fonds monétaire international (en anglais <i>IMF</i>)
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FNUF	Forum des Nations unies sur les forêts
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FMI)
FSAP	Financial Sector Assessment Programme (IMF and WB ; en français « PESF »)
FSC	Forest Stewardship Council
FSN	Fonds de solidarité numérique
FSO	Fonds des opérations spéciales/ <i>Fund for Special Operations</i> (BID)
G-7/G-8	Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde, réunissant la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. La Russie sera membre à part entière dès 2006 (G-8)
G-10	1. Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays (Bulgarie, Corée du Sud, île Maurice, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Norvège, Suisse et Taiwan) défendant les aspects non commerciaux de l'agriculture 2. Groupe de certains Etats membres du FMI (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse) qui, par le biais des Accords généraux d'emprunt (AGE), octroient au FMI des financements supplémentaires
G-20	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays hostiles aux subventions agricoles des pays industrialisés

G-24	Groupe intergouvernemental des vingt-quatre pour les questions monétaires internationales et le développement
G-33	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de 42 pays, aussi dénommé « Amis des produits spéciaux », défendant les principes de la sécurité alimentaire et du droit au développement rural
G-90	Dans le cadre des négociations à l'OMC, groupe de pays comprenant les pays ACP et les PMA
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (OCDE)
GAMF	Groupe de travail sur les mécanismes de financement (SMSI)
GATS	General Agreement on Trade in Services (en français « AGCS »)
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GCSP	Centre de politique de sécurité, Genève
GF-ATM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme/ <i>Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria</i>
GICHD	Centre international de déminage humanitaire – Genève
GKP	Global Knowledge Partnership
GRE	Garantie contre les risques à l'exportation (seco)
GRI	Garantie contre les risques à l'investissement (seco)
GSsA	Groupe pour une Suisse sans armée
GTGI	Groupe de travail sur la gouvernance d'Internet (SMSI)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HEI	Institut universitaire de hautes études internationales (Genève)
IAMM	International Agenda for Migration Management
IBW	Institutions de Bretton Woods
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICDDR	Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques
ICT4D	ICT for Development Platform
ICTSD	Centre international pour le commerce et le développement durable/ <i>International Centre for Trade and Sustainable Development</i>
IDE	Investissement direct étranger
IFFim	Pilot IFF for Immunization
IFI	Institutions financières internationales
IIC	Inter-American Investment Corporation
IIDD	Institut international du développement durable/ <i>International Institute for Sustainable Development (IISD)</i>
IIF	Institute of International Finance
IIPE	Institut international de planification de l'éducation (UNESCO)

IISD	Institut international du développement durable (IIDD)/ <i>International Institute for Sustainable Development</i>
IMES	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émi- gration (fusionné avec l'ODR dans l'ODM au 1 ^{er} janvier 2005)
IMF	International Monetary Front (en français « FMI »)
ISP	Initiative de sécurité contre la prolifération
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
ITTO	International Tropical Timber Organization (en français OIBT)
IUED	Institut universitaire d'études du développement (Genève)
JPOI	Plan de mise en œuvre de Johannesburg/ <i>Johannesburg Plan of Implementation</i>
LASRE	Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'ex- portation
LBA	Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'ar- gent dans le secteur financier (Loi sur le blanchiment d'argent)
LBI	Loi fédérale sur les brevets d'invention
LEmb	Loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (Loi sur les embargos)
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
MDRI	Multilateral Debt Relief Initiative
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uru- guay)
MROS	Bureau de communication en matière de blanchiment d'ar- gent (DFJP)/ <i>Money Laundering Reporting Office Swit- zerland</i>
MSF	Médecins sans frontières
NEM	Non-entrée en matière
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NU	Nations unies
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement écono- miques
ODM	Office fédéral des migrations (né de la fusion, au 1 ^{er} janvier 2005, de l'IMES et de l'ODR)
ODR	Office fédéral des réfugiés (fusionné avec l'IMES dans l'ODM au 1 ^{er} janvier 2005)

OED	Département d'évaluation des opérations (BM)/ <i>Operation Evaluation Department (WB)</i>
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFC	Office fédéral de la culture
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage (devenu OFEV le 1 ^{er} janvier 2006)
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFEV	Office fédéral de l'environnement (ex-OFEFP)
OFP	Office fédéral de la police
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux (en anglais <i>ITTO</i>)
OIM	Organisation internationale des migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce (en anglais <i>WTO</i>)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (ONU)
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONU-HABITAT	Programme des Nations unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
ORD	Organe de règlement des différends (OMC)
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSEC	OSEC Business Network Switzerland
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OVM	Organisme vivant modifié
PA	Pays en développement plus avancés
PAM	Programme alimentaire mondial
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PEP	Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier (FMI et BM; en anglais <i>FSAP</i>)
PIB	Produit intérieur brut
PLS	Parti libéral suisse
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises

PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPP	Partenariat pour la paix (OTAN)
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRD	Parti radical-démocratique suisse
PS	Parti socialiste suisse
PSI	Policy Support Instrument (FMI)
PVD	Pays en voie de développement
RNB	Revenu national brut
RO	<i>Recueil officiel des lois fédérales</i> , < www.admin.ch/ch/f/as/index.html >
RS	<i>Recueil systématique du droit fédéral</i> , < www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html >
RSI	Règlement sanitaire international (RSI)
SACU	Union douanière d'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland)
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SFI	Société financière internationale (BM)
SII	Société interaméricaine d'investissement (BID)
SIPPO	Programme suisse pour la promotion des importations/ <i>Swiss Import Promotion Program</i>
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SOFI	Swiss Organisation for Facilitating Investments
SPM	Société pour les peuples menacés
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
TRIAL	Association suisse contre l'impunité/ <i>Track Impunity Always</i>
TRIPs	Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights (en français « ADPIC »)
UDC	Union démocratique du centre
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature
UIT	Union internationale des télécommunications
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development (en français « CNUCED »)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

UNIFEM	Fonds des Nations unies pour le développement de la femme
UNITAR	Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
UNMAS	Service des Nations unies pour l'action antimines/ <i>UN Mine Action Service</i>
UNRIC	Centre régional d'information des Nations unies pour l'Europe occidentale (Bruxelles)
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient/ <i>United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees</i>
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
USP	Union suisse des paysans
USS	Union syndicale suisse
VNU	Programme des volontaires des Nations unies
WB	World Bank (en français «BM»)
WTO	World Trade Organization (en français «OMC»)

Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD, 1^{er} janvier 2003^a

Partie I: Pays et territoires en développement (aide publique au développement)

PMA – Pays les moins avancés

Afghanistan	Guinée équatoriale	Rwanda
Angola	Guinée-Bissau	Salomon, îles
Bangladesh	Haïti	Samoa
Bénin	Kiribati	São Tomé et Príncipe
Bhoutan	Laos	Sénégal
Burkina Faso	Lesotho	Sierra Leone
Burundi	Liberia	Somalie
Cambodge	Madagascar	Soudan
Cap-Vert	Malawi	Tanzanie
Centrafricaine, Rép.	Maldives	Tchad
Comores	Mali	Timor-Leste
Congo, Rép. dém.	Mauritanie	Togo
Djibouti	Mozambique	Tuvalu
Erythrée	Myanmar	Vanuatu
Ethiopie	Népal	Yémen
Gambie	Niger	Zambie
Guinée	Ouganda	

PFR – Pays à faible revenu (RNB par habitant <745 dollars en 2001)

*Arménie	Inde	*Ouzbékistan
*Azerbaïdjan	Indonésie	Pakistan
Cameroun	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Congo, Rép.	*Kirghize, Rép.	*Tadjikistan
Corée, Rép. dém.	*Moldova	Vietnam
Côte d'Ivoire	Mongolie	Zimbabwe
*Géorgie	Nicaragua	
Ghana	Nigeria	

PRITI – Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant 746-2975 dollars en 2001)

Afrique du Sud	Honduras	Serbie-et-Monténégro
*Albanie	Irak	Sri Lanka
Algérie	Iran	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Belize	Jamaïque	Surinam
Bolivie	Jordanie	Swaziland
Bosnie-Herzégovine	*Kazakhstan	Syrie
Chine	Macédoine	Thaïlande
Colombie	(ex-Rép. yougoslave)	♦ Tokelau
Cuba	Maroc	Tonga
Dominicaine, Rép.	Marshall, îles	Tunisie
Egypte	Micronésie, Etats fédérés	*Turkménistan
El Salvador	Namibie	Turquie
Equateur	Niue	♦ Wallis-et-Futuna
Fidji	Paraguay	Zones sous administration
Guatemala	Pérou	palestinienne
Guyana	Philippines	

^a Les listes I et II du CAD sont définies chaque année par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

* Pays d'Europe centrale et orientale et nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

♦ Territoire.

PRITS – Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant 2976-9205 dollars en 2001)

♦ Anguilla	Dominique	Palaos, îles
Antigua-et-Barbuda	Gabon	Panama
Arabie saoudite	Grenade	Seychelles
Argentine	Liban	Saint-Kitts-et-Nevis
Barbade	Malaisie	♦ Sainte-Hélène
Botswana	Maurice	Sainte-Lucie
Brésil	♦ Mayotte	Trinité-et-Tobago
Chili	Mexique	♦ Turks et Caïques, îles
Cook, îles	♦ Montserrat	Uruguay
Costa Rica	Nauru	Venezuela
Croatie	Oman	

PRE – Pays à revenu élevé (RNB par habitant > 9206 dollars en 2001)

Bahreïn

Partie II: Pays et territoires en transition (aide publique)**Pays de l'Europe centrale et orientale /****Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI)**

* Bélarus	* Lettonie	* Russie
* Bulgarie	* Lituanie	* Slovaquie
* Estonie	* Pologne	* Tchèque, Rép.
* Hongrie	* Roumanie	* Ukraine

PED PA (Pays et territoires en développement plus avancés)

♦ Antilles néerlandaises	Emirats arabes unis	Malte
♦ Aruba	♦ Falkland, îles	♦ Nouvelle-Calédonie
Bahamas	♦ Gibraltar	♦ Polynésie française
♦ Bermudes	♦ Hongkong, Chine	Qatar
Brunei	Israël	Singapour
♦ Caïmans, îles	Koweït	Slovénie
Chypre	Libye	Taipei chinois
Corée	♦ Macao	♦ Vierges, îles (RU)

Source : <www.oecd.org/cad>.

* Pays d'Europe centrale et orientale et nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

♦ Territoire.